

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES



**Du 3 octobre au 9 décembre 2019
CAMPAGNE DE SÉCURITÉ
DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES**



- Jeudi 14 novembre 2019**
- Collège Henry Dunant, Culoz : 9 h -12 h
 - Collège du Valromey, Artemare : 14 h 30 - 16 h 30
- Vendredi 15 novembre 2019**
- Collège Paul Claudel, Lagnieu : 8 h - 12 h
 - Collège de Briord : 13 h - 17 h
 - Collège de Ferney-Voltaire : 9 h - 11 h / 12 h 30 -15 h 30
- Lundi 18 novembre 2019**
- Collège de la Plaine de l'Ain, Leyment : 8 h 30 - 12 h 30
 - Collège Saint-Charles, Feillens : 13 h 45 -15 h 45
- Mardi 19 novembre 2019**
- Collège Louise de Savoie, Pont-d'Ain : 9 h - 12 h
 - Collège Léon Comas, Villars-les-Dombes : 14 h 15 - 17 h
- Jeudi 21 novembre 2019**
- Collège George Sand, Pont-de-Veyle : 8 h 20 -11 h 20
 - Collège Roger Poulhard, Bâgé-la-Ville : 13 h 30 - 16 h 30
- Vendredi 22 novembre 2019**
- Collège Louis Vuitton, Saint-Trivier-de-Courtes : 10h30-12h30
 - Collège Antoine Chintreuil, Pont-de-Vaux : 14 h - 17 h
- Lundi 25 novembre 2019**
- Collège Bel Air, Thoissey : 9 h - 12 h
 - Collège du Val-de-Saône, Montceaux : 13 h 55 - 17 h
- Mardi 26 novembre 2019**
- Collège Eugène Dubois, Châtillon-sur-Chalaronne : 8 h 50 - 12 h / **Conférence de presse à 10 h 30**
 - Collège Saint-Charles, Châtillon-sur-Chalaronne : 13 h 30 - 16 h 30
- Jeudi 28 novembre 2019**
- Collège Vaugelas, Meximieux : 8 h -12 h
 - Collège de la Dombes, Saint-André-de-Corcy : 14 h - 17 h
- Vendredi 29 novembre 2019**
- Collège Jean Moulin, Trévoux : 8 h 30 - 12 h 30
 - Collège La Sidoine, Trévoux : 13 h 30 -16 h 30
- Lundi 2 décembre 2019**
- Collège Anne Frank, Miribel : 9 h -12 h
 - Collège Saint-Joseph, Miribel : 15 h - 17 h
- Mardi 3 décembre 2019**
- Collège Marcel Aymé, Dagneux : 9 h - 12 h
 - Collège Saint-Louis, Dagneux : 13 h 15 - 16 h 20
- Vendredi 6 décembre 2019**
- Collège Emile Cizain, Montluel : 8 h - 12 h
 - Collège Louis Armstrong, Beynost : 13 h - 16 h
- Lundi 9 décembre 2019**
- Collège Jeanne d'Arc, Gex : 8 h 30 - 11 h 45
 - Collège Georges Charpak, Gex : 13 h 30 - 16 h 30
- Mardi 10 décembre 2019**
- Collège Léon-Marie Fournet, Jassans-Riottier : 8 h 05 -12 h 05
 - Collège Jean Compagnon, Reyrioux : 14 h - 17 h

- Jeudi 3 octobre 2019**
- Collège de Brou, Bourg-en-Bresse : 9 h -12 h
 - Collège Jeanne d'Arc, Bourg-en-Bresse : 14 h - 16 h
- Vendredi 4 octobre 2019**
- Collège de l'Huppe, Montrevel-en-Bresse : 8 h 30 -12 h 30
 - Collège Thomas Riboud, Bourg-en-Bresse : 14 h - 17 h
 - Collège Saint-Joseph, Saint-Didier-sur-Chalaronne : 14 h -16h
- Lundi 7 octobre 2019**
- Collège Lucie Aubrac, Ceyzériat : 8 h - 12 h
 - Collège du Revermont (déplacement au collège du Revermont pour les 6^e de l'EREA Philibert Commerson), Bourg-en-Bresse : 14 h - 17 h
- Mardi 8 octobre 2019**
- Collège Saint-Louis/Saint-Pierre, Bourg-en-Bresse : 8 h -12 h
 - Collège Saint-Joseph, Bourg-en-Bresse : 13 h 35 -15 h 35
- Jeudi 10 octobre 2019**
- Collège Les Côtes, Péronnas : 9 h - 12 h
 - Collège Y. Morandat, Saint-Denis-lès-Bourg : 13 h - 16 h 30
- Vendredi 11 octobre 2019**
- Collège Ampère, Oyonnax : 8 h -12 h
- Lundi 14 octobre 2019**
- Collège Jean Rostand, Arbent : 8 h -12 h
 - Collège Lumière, Oyonnax : 13 h 30 -16 h 30
- Mardi 15 octobre 2019**
- Collège Victoire Daubié, Bourg-en-Bresse : 9 h - 12 h
 - Collège de Coligny (déplacement à Coligny pour les élèves du collège de Marboz) : 14 h - 17 h
 - Collège Saint-Joseph, Oyonnax : 14 h 15 - 16 h 15
- Jeudi 17 octobre 2019**
- Collège Théodore Rosset, Montréal-la-Cluse : 8 h -12 h
 - Collège Xavier Bichat, Nantua : 14 h - 16 h
 - Collège du Renon, Vonnas : 9 h 30 - 12 h 30
 - Collège Roger Vailland, Poncin : 14 h - 16 h
- Vendredi 18 octobre 2019**
- Collège de l'Albarine, Saint-Rambert-en-Bugey : 9 h - 11 h
 - Collège Paul Sixdenmier, Hauteville-Lompnes : 13 h 30 -15 h 30
- Lundi 4 novembre 2019**
- Collège Saint-Exupéry, Ambérieu-en-Bugey : 8 h -12 h
 - Collège Sainte-Marie, Ambérieu-en-Bugey : 14 h 20 - 16 h 30
- Mardi 5 novembre 2019**
- Collège Sabine Zlatin, Belley : 8 h - 12 h
 - Collège Lamartine, Belley : 13 h 45 - 15 h 45
- Jeudi 7 novembre 2019**
- Collège Le Paruthiol de Péron : 8 h 30 - 12 h 30
 - Collège Marcel Anthonioz, Divonne-les-Bains : 13 h 55 -16h55
- Vendredi 8 novembre 2019**
- Collège Saint-Exupéry, Bellegarde : 8 h - 12 h
 - Collège Louis Dumont, Bellegarde : 13 h 30 - 16 h 30
- Mardi 12 novembre 2019**
- Collège Jacques Prévert, Saint-Genis-Pouilly : 8 h 30 -12 h
 - Collège Le Joran de Prévessin-Moëns : 13 h 50 -17 h 05

CONTACT PRESSE

TRANSPORTS SCOLAIRES

La sécurité des jeunes : priorité de tous

Du 3 octobre au 9 décembre 2019, 9 000 élèves en classe de 6^e suivront une séance pratique d'éducation aux règles de sécurité dans les transports scolaires.

Tous les collèges sont concernés (voir planning en p. 4).

Conférence de presse

Mardi 26 novembre 2019 à 10 h 30, au collège Eugène-Dubois de Châtillon-sur-Chalaronne

Martine Tabouret, vice-présidente du Département en charge des affaires scolaires, des collèges, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, et Jean-Pierre Gaitet, vice-président du Département en charge des transports, vous convient à une séance de sensibilisation en présence des collégiens.

Chaque année en France, des enfants sont victimes d'accidents à proximité des cars scolaires. C'est pour les éviter que le Département organise depuis 2004, dans tous les collèges de l'Ain, cette campagne de sensibilisation. Il est primordial que tous les élèves de 6^e connaissent les mesures de sécurité à respecter. C'est aussi l'occasion de leur rappeler les règles de civisme qui s'imposent à eux.

Martine Tabouret, vice-présidente du Département chargée des affaires scolaires et des collèges
Jean-Pierre Gaitet, vice-président du Département chargé des transports



UNE SENSIBILISATION CONCRÈTE, DES EXERCICES PRATIQUES

Pour la 15^e année consécutive, le Département de l'Ain mène l'opération « sécurité dans les transports scolaires » dans tous les collèges du département.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les élèves aux consignes de sécurité en tant qu'usagers de transports en commun et de développer chez chacun un comportement de citoyen responsable.

Sont associés à cette opération tous les partenaires de la sécurité routière :

- l'ensemble des chefs d'établissement ;
- les forces de l'ordre (police nationale, municipale et gendarmerie) ;
- les sapeurs-pompiers ;
- l'association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) ;
- les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- les transporteurs du département.

Les séances se déroulent en 3 temps :

1) **Visionnage d'une vidéo** : une semaine avant la séance de sensibilisation, les collèges du département ont été destinataires d'un DVD « Trois films pour mieux connaître les règles de sécurité » afin qu'ils puissent le faire visionner aux élèves de 6^e. Ce film, produit par le Département, a été réalisé par le Centre départemental de documentation pédagogique, en collaboration avec des collégiens du département.

2) Le jour de la séance de sensibilisation : **débat en classe à partir de la vidéo.**

3) **Séance pratique en extérieur en présence d'intervenants départementaux de sécurité routière, de représentants des forces de l'ordre, de sapeurs-pompiers et de conducteurs.**

Durant cette séance pratique, l'accent est mis sur le comportement que les jeunes doivent adopter à l'attente, à l'approche, à la montée et à la descente du car, et pendant le trajet.

Sont abordés :

- Les dangers autour du car, notamment les angles morts ;
- les consignes de sécurité et les règles de civisme à respecter ;
- le port de la ceinture de sécurité (intérêt et sanctions) ;
- les organes de sécurité à bord du car (marteau, extincteur...)

La séance s'achève par des **exercices d'évacuation d'un car en cas d'accident.**

UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

- Je dois mettre mon gilet jaune rétro-réfléchissant pour être visible, depuis mon domicile jusqu'au point d'arrêt.
- J'attends calmement, en retrait, l'arrivée et l'arrêt complet du car pour monter et descendre.
- J'enlève mes écouteurs dans la rue et je ne me laisse pas distraire par le téléphone.
- Je dois présenter ma carte au conducteur.
- Je m'installe calmement, je range mon cartable ou tout autre objet sous le siège.
- J'attache ma ceinture de sécurité et j'attends l'arrêt complet du car avant de la détacher.
- Pendant la durée du trajet, je suis respectueux du conducteur, de mes camarades et du véhicule.
- Après la descente, je prends le temps de laisser s'éloigner le car et je m'assure que la chaussée est dégagée avant de m'engager pour traverser.



Le saviez-vous ?

En cas d'indiscipline ou d'incivilité dans le transport scolaire, le conducteur peut relever les coordonnées de l'élève. Un rapport d'incident au Conseil départemental décidera de la sanction. Selon la gravité, il s'agira d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire.